



CEADIF/ED

DO 15 01/04/19



19RRCG000134

diffusé le: 01/04/19

Madame la Cheffe du Service Territoires et Prospective –  
 Direction Départementale des Territoires  
 Monsieur le Président de la Communauté  
 d'Agglomération Cœur d'Essonne (CDEA) ✓  
 Monsieur le Vice-Président en charge de l'aménagement  
 du territoire et de l'urbanisme de la CDEA.

Ventilation courrier

Original à traiter: *de B/ED/FG*

Copie pour information: *de B*

*de B*

COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

05 AVR. 2019

ARRIVEE  
 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

Bryères-le-Châtel, le 01/04/2019

Objet : Projet SCoT

Réf. : 1/ Lettre Cœur d'Essonne Agglomération – n° 2019-URBA.028 du 22/02/19  
 2/ Lettre Préfet de l'Essonne – DDT/STP du 07/03/19

Madame, Messieurs,

J'ai lu avec attention les documents du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) que vous m'avez fait parvenir pour consultation [réf. 1 et 2].

J'ai trouvé ces documents fort bien faits, très bien documentés, traitant bien l'ensemble des sujets d'intérêt, à double titre d'ailleurs, puisque je suis directeur d'un établissement public situé dans la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne, et également résidant, à titre personnel, de cette communauté.

Je n'ai qu'une remarque à faire au sujet de ce projet. Une seule, mais elle est forte.

Le Centre que je dirige, le CEA DAM-Ile-de-France, est le premier employeur de la Communauté d'Agglomération. Nous avons, par ailleurs, développé avec des industriels une activité à visibilité internationale, à l'extérieur de notre site, dédiée au calcul haute performance et au « big data », la technopole Teratec dont il est fait mention à plusieurs reprises dans votre projet.

Je demande depuis bientôt dix ans, une desserte directe en transport en commun entre notre site et la gare RER de Massy, en vain. La seule avancée obtenue a été le prolongement d'une ligne existante jusqu'à la gare routière de Briis-sous-Forges, prestation qui n'intéresse presque personne en raison de l'existence de cette correspondance pour poursuivre jusqu'à Massy.

.../...

Je joins à cette lettre la carte présentant la répartition géographique des lieux d'habitation des salariés du Centre-CEA/DIF. On s'aperçoit que nombre d'entre-eux résident dans Paris ou le long de la ligne B du RER.

Dans votre document « Orientations et objectifs », la première orientation de l'AXE 1 « se mobiliser pour l'amélioration des déplacements » propose « d'inscrire le principe de mise en œuvre des projets de transports en commun structurants » (page 13). Mais je n'ai rien vu sur l'amélioration des transports en commun pour desservir le premier employeur de la Communauté d'Agglomération et du Campus Teratec.

Je n'ai également pas vu, page 70 de l'AXE 3 de ce même document (Vivre dans une agglomération de projets ambitieux), de recommandations pour aider le Campus Teratec à se développer. Une amélioration de la desserte par des transports en commun y ferait beaucoup.

Dans l'espoir de voir mes espoirs se concrétiser, je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Directeur du Centre DAM-Ile-de-France

Pierre BOUCHET

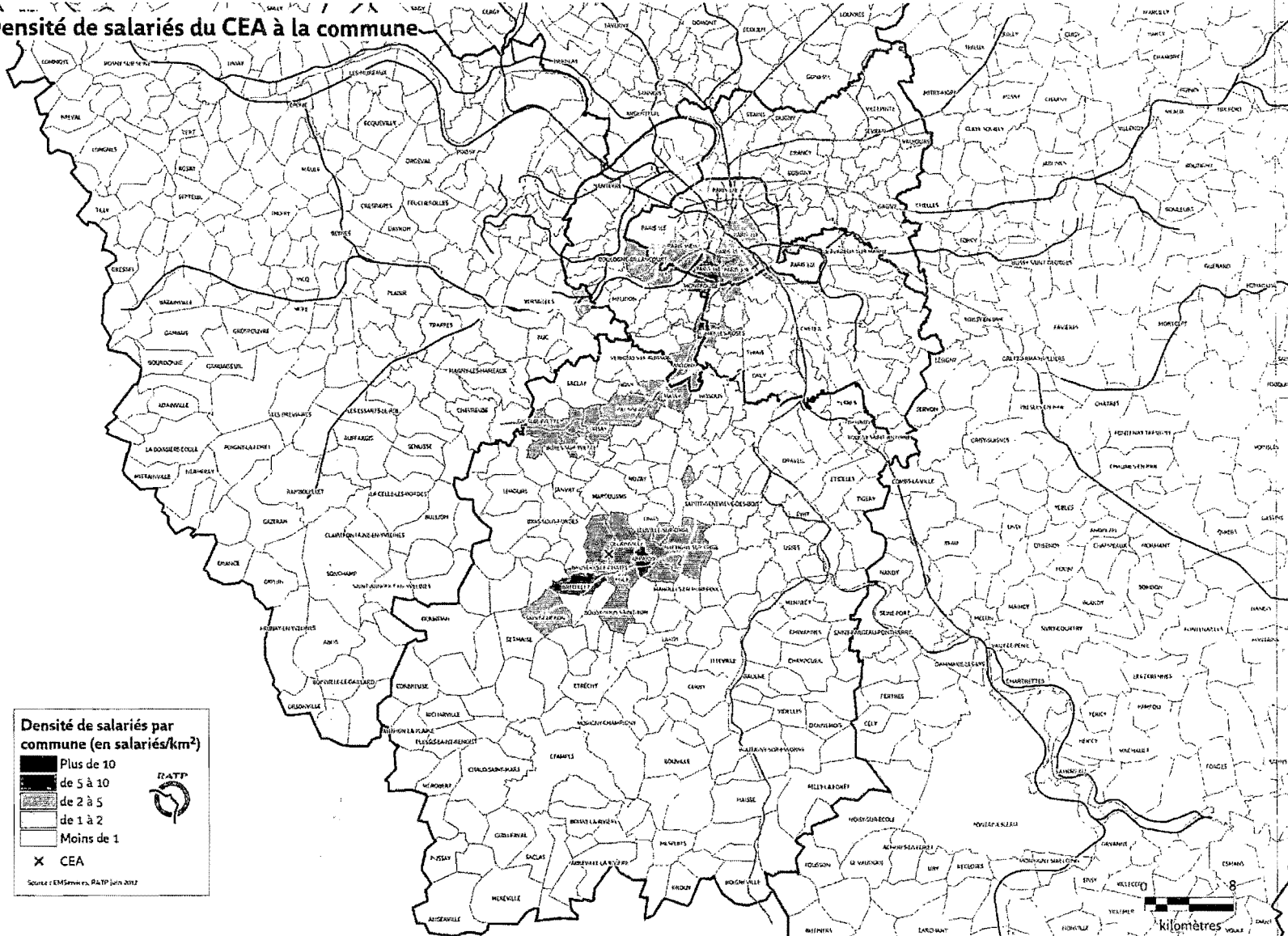
Copies

Madame la Présidente de la Région Ile-de-France et Présidente d'Ile-de-France Mobilité  
Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne  
Monsieur le Préfet de l'Essonne

PJ : 1 Carte

# DENSITÉ DE L'HABITAT : NOMBRE DE SALARIÉS CEA-DIF / KM<sup>2</sup> CALCULÉE PAR COMMUNE

Densité de salariés du CEA à la commune



Densité de salariés par commune (en salariés/km<sup>2</sup>)

■	Plus de 10
▨	de 5 à 10
▩	de 2 à 5
□	de 1 à 2

× CEA

Source : EM Services, RAPP Juin 2012